

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

SERVICE TRANSPORT A LA DEMANDE PORTE-A-PORTE

INFORMATIONS PERSONNELLES :

Madame Monsieur

DATE DE NAISSANCE : / /

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

N° TELEPHONE :

CONDITIONS DONNANT DROIT AU SERVICE : *Merci de fournir le justificatif correspondant*

- Bénéficiaire de l'A.P.A (photocopie de notification de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie)
- Personne à Mobilité Réduite, à handicap permanent (photocopie de : carte d'invalidité +80 % ; ou carte de stationnement ; ou autre attestation MDPH...)
- Personne à Mobilité Réduite, à handicap temporaire (certificat médical mentionnant les dates de début et fin de validité, ainsi que l'incapacité de conduire)
- Personne âgée de plus de 60 ans (photocopie de la carte d'identité)
- Demandeur d'emploi ou personne en insertion professionnelle (attestation pôle emploi ; ou autre...)

Demande de dérogation :

- Je n'entre pas dans les critères ci-dessus, je souhaite demander une dérogation
Merci de fournir un courrier motivé, ainsi qu'un certificat médical attestant des difficultés à se déplacer.

RENSEIGNEMENTS SUR MA SITUATION :

Personne à Mobilité Réduite :

- J'ai besoin d'aide pour me diriger ou m'installer dans le véhicule (absence de véhicule adapté pour les personnes en fauteuil)
- Une personne m'accompagne

FINALISATION DE L'INSCRIPTION AU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE PORTE-A-PORTE :

- Je m'engage à respecter le règlement du service de transport à la demande porte-à-porte (au verso) et à régler la somme de 30 €/an.

DATE : / /

SIGNATURE :

REGLEMENT D'UTILISATION*
SERVICE TRANSPORT A LA DEMANDE PORTE-A-PORTE

* Ce règlement d'utilisation est approuvé par le conseil communautaire de la CCVO3F du 15 décembre 2022.

Ce règlement est en ligne sur le site internet de la CCVO3F et des communes membres et communicable sur demande.

1) Pour bénéficier du service, le demandeur doit au préalable s'inscrire auprès de son CCAS ou sa Mairie (compléter et signer le formulaire, remplir les conditions et fournir les justificatifs demandés).

2) Une fois l'inscription validée par le service gestionnaire (CCAS ou Mairie), le bénéficiaire peut utiliser le service et réserver ses trajets auprès de l'association Roul'vers.

3) Pour réserver vos trajets, vous devez appeler, au plus tard 24h avant, au : 06 01 78 71 92, en précisant : le jour, l'heure, ainsi que les adresses du point de prise en charge et du lieu de dépose. Les réservations doivent être distinctes pour le trajet aller et le trajet retour. Merci également de signaler si une personne doit vous accompagner.

4) Pour rappel, le service en porte à porte est accessible du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. Les déplacements s'effectuent sur l'ensemble du département du Val d'Oise pour les soins médicaux et les pôles administratifs (mairies, tribunal, préfecture, pôle emploi...) et sociaux (associations, bibliothèques, médiathèques...) et sur le territoire de la CCVO3F pour les centres commerciaux et marchés.

5) Le transporteur pourra éventuellement vous recontacter pour décaler l'heure de prise en charge afin d'optimiser ses courses. Vous aurez le droit de refuser la nouvelle proposition.

6) Le jour-J, soyez-vous prêts 5 minutes avant l'heure du rendez-vous. Le conducteur vous prendra en charge et vous déposera selon les modalités de réservation.

7) Si vous devez annuler le trajet, prévenez au plus tôt le transporteur en appelant au 06 01 78 71 92.

8) A tout moment, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts se donne le droit d'apporter des modifications au service ou au règlement nécessaires au bon déroulement du service.

9) Les informations recueillies lors de l'inscription au service sont enregistrées dans un fichier

informatisé et sécurisé, et font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser les courses, évaluer le fonctionnement du service et informer les usagers si nécessaire. Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 et au Règlement Général de Protection des Données Personnelles de 2018, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant en contactant le CCAS de la commune ou la Mairie.